
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 3 novembre 2010, à 21 h 30

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 21 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Marie Chappuis*, *MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, Alpha Dramé, Roger Michel, Georges Queloz* et *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 octobre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 novembre et mercredi 3 novembre 2010, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétitions – Motion: pavillons scolaires provisoires à la rue du Village-Suisse

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-256, «Pour des bains publics au fil du Rhône»;
- P-257, «Pour des aménagements urbains temporaires entre la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas»;
- P-258, «Pour la restitution de la totalité du temps de travail d’animation de la Maison de quartier Asters-Servette».

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M. Gérard Deshusses, M^{mes} Christiane Olivier et Isabelle Brunier, acceptée par le Conseil municipal le 24 mars 2010, intitulée: «Réalisation de six pavillons scolaires provisoires sur la rue du Village-Suisse» (M-907)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la proposition PR-776, prévoyant des travaux de réfection de l’école Carl-Vogt, implique le déménagement des élèves de quatre classes ainsi que des activités parascolaires;

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 5402.

Motion: pavillons scolaires provisoires à la rue du Village-Suisse

- l’insatisfaction profonde suscitée auprès des parents concernés par les dispositions retenues par le Conseil administratif pour le déplacement de quelque 150 élèves de l’école Carl-Vogt dans celles du Mail et des Plantaporêts;
- le souci de la Coordination des parents d’élèves de l’école Carl-Vogt de voir, dans le cadre de la construction du Musée d’ethnographie de Genève, la vie des écoles concernées par ces travaux organisée de façon à assurer à l’ensemble des élèves, et notamment les 150 enfants devant être déplacés, les meilleures conditions de scolarité;
- la qualité et la pertinence du projet alternatif aux mesures choisies par le Conseil administratif conçu par ladite coordination;
- l’intérêt d’une implantation provisoire (trois ans) de six unités pavillonnaires le long de la rue du Village-Suisse permettant d’installer quatre classes et de réserver un espace pour les activités parascolaires, évitant de la sorte à de nombreux élèves, âgés de 4 à 9 ans, des trajets répétés, longs et dangereux dans un quartier bouleversé par plusieurs grands chantiers;
- l’aspect pratique de ces pavillons, faciles à installer, déplacer et réutiliser;
- le coût relativement modeste d’une pareille réalisation en regard des bénéfices attendus pour les parents et enfants d’un quartier qui a su, dans les délais les plus brefs, apporter une contribution positive à la résolution d’un problème délicat,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à joindre le projet d’arrêté ci-dessous à la proposition PR-776:

PROJET D’ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 550 000 francs destiné à l’achat de six structures pavillonnaires (conteneurs), y compris les infrastructures et les frais d’autorisation, de pilotage et de raccordements, afin de reloger les élèves des classes de l’école Carl-Vogt ainsi que les activités parascolaires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 550 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2015.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Votre Conseil a voté, en date du 27 avril 2010, la proposition PR-776 amendée, comportant les trois arrêtés suivants:

- un crédit de 1 748 000 francs destiné à la réfection partielle de l'école Carl-Vogt, à l'aménagement de son préau et de sa place de jeux, à des travaux permettant le déménagement des élèves de l'école Carl-Vogt aux pavillons provisoires (crédit I);
- un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à couvrir les frais de location 2010 d'un pavillon scolaire provisoire – constitué de plusieurs modules – à la rue du Village-Suisse, parcelle N° 3482, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève (crédit II);
- un crédit de 443 000 francs destiné aux travaux préparatoires du terrain et à sa remise en état, liés audit pavillon scolaire provisoire à la rue du Village-Suisse, parcelle N° 3482, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève (crédit III).

Le pavillon de six classes a été édifié durant les mois de juillet et août et a été occupé dès la rentrée scolaire du lundi 30 août 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 avril 2009 de MM. Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Isabelle Brunier, Silvia Machado, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Des places de parc supplémentaires pour les cycles et motocycles à la Jonction, secteur Vélodrome, Carl-Vogt, David-Dufour» (M-868)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le début des travaux d'aménagement secondaire du tram Cornavin-Onex-Bernex à la rue du Vélodrome et au boulevard Carl-Vogt;
- le manque de places couvertes pour les cycles et motocycles dans ce secteur;
- le non-respect de l'interdiction de parquer par des motocycles sous le passage couvert de la Bibliothèque municipale de la Jonction (bibliothèque des juniors);
- que ce passage couvert fait partie de l'itinéraire scolaire fléché du quartier de la Jonction;
- le risque d'incendie par le parcage de motocycles sous la bibliothèque des juniors;
- l'empiétement constant des trottoirs par des cycles et motocycles (secteur angle rue du Vélodrome et boulevard Carl-Vogt, rue et esplanade David-Dufour, boulevard Saint-Georges),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à aménager dans le cadre des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex des places de parc supplémentaires de cycles et motocycles selon les propositions suivantes:

- installation d'un râtelier à vélos sous le passage de la Bibliothèque de la Jonction;
- installation de places de parc supplémentaires de motocycles couvertes et non couvertes dans le secteur Carl-Vogt, Vélodrome;
- de faire respecter par les agents de sécurité municipaux l'interdiction de parquer de motocycles sous le passage couvert de la Bibliothèque municipale de la Jonction.

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 6513.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève entend mener une politique permettant de redistribuer plus équitablement l'espace public en faveur de la mobilité douce, piétons et vélos. Cette position a été clairement exprimée à plusieurs reprises, en particulier dans les réponses à la motion M-256 «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos», puis à la pétition P-199 «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos», et entérinée enfin dans le plan directeur communal Genève 2020.

A cet effet, la Ville de Genève s'est fixé des objectifs ambitieux en termes de mobilité, visant à limiter, voire inverser les tendances annoncées en termes de croissance du trafic individuel motorisé, aussi bien automobile que des deux-roues. Le plan directeur communal Genève 2020 a pour objectif une diminution du trafic motorisé interne de cinq points et du trafic motorisé d'échange de 20 points d'ici à 2020. Ces objectifs impliquent la mise en place d'une politique plus incitative en matière de stationnement, levier essentiel dans le rééquilibrage des parts modales souhaitées en faveur des mobilités douces et des transports publics. Au vu des coûts indirects importants produits par les deux-roues motorisés (2RM) en termes de pollution, d'accidentologie, de bruit et d'occupation de l'espace public, et compte tenu de la croissance importante de ce mode de déplacement ces dernières années, la régulation du stationnement des 2RM s'impose, par le biais d'une politique qui ne répond plus systématiquement à la demande, mais permet, au contraire, de privilégier le stationnement résidentiel.

Un système d'accrochage pour les vélos sera installé, conformément à l'invite de la motion, sous le passage de la Bibliothèque municipale de la Jonction. Un tel aménagement sur cet espace privé et couvert constitue, à tous points de vue, une mesure judicieuse.

Le secteur situé à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue du Vélodrome connaît une forte pression de la part du stationnement des deux-roues. Le bilan de l'occupation de l'offre dans ce périmètre présente, en effet, une saturation importante durant la journée. Cette saturation résulte du cumul de la demande pendulaire et de la demande résidentielle, plus constante dans le temps. Conformément aux plans adoptés, la mise en service du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) ne sera pas accompagnée d'une augmentation de l'offre sur le domaine public dans le secteur, mais impliquera, au contraire, une diminution de quelques places dans les rues susmentionnées.

Afin de garantir une offre suffisante en places 2RM pour répondre aux besoins résidentiels et visiteurs, tout en évitant d'encombrer davantage l'espace public qui n'est pas extensible, la Ville de Genève examine la possibilité de développer l'offre en stationnement des 2RM en ouvrage dans les parkings de la Gérance

immobilière municipale du quartier, notamment à la rue du Village-Suisse N° 3, au boulevard Carl-Vogt N° 4 et à l'avenue de Sainte-Clotilde N° 24.

Quant au stationnement illicite des 2RM sous le passage couvert de la bibliothèque, notre Conseil en a pris acte et a engagé les démarches nécessaires. Le stationnement illicite de ces véhicules sur les places et trottoirs, hors des emplacements prévus, est un problème récurrent dans de nombreux quartiers centraux. Rappelons qu'il résulte de facteurs multiples et n'est pas nécessairement relatif à un manque de places. Le stationnement hors case s'explique aussi par le fait que les usagers deux-roues ont l'habitude de stationner au plus près de leur destination, indépendamment de la licéité de leur comportement, ainsi que de la disponibilité des cases prévues à cet effet dans un rayon de 150 à 200 m. Un renforcement des contrôles, en particulier sous le passage couvert de la bibliothèque, a été demandé à la Fondation des parkings, ainsi qu'à la police municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 31 mai 2010 de M. Grégoire Carasso et M^{me} Sarah Klopmann, intitulée: «Places de parking pour les voitures: où se situe-t-on?» (QE-329)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant la charge émotionnelle qui accompagne chaque débat impliquant directement ou non la problématique du stationnement, nous souhaiterions connaître le nombre de places de parking pour les voitures en ville de Genève par habitant-e, par personne qui y travaille et par kilomètre carré, en comparaison avec les villes de Lausanne, Berne et Zurich.

¹ «Mémorial 167^e année»: Annoncée, 6550.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

On estime actuellement à environ 80 500 le nombre de places de stationnement pour les voitures situées sur le périmètre de la ville de Genève. Ce chiffre tient compte des 33 034 places localisées sur le domaine public (11 900 en ouvrage et 21 134 sur voirie, dont 15 839 en zone bleue et 5241 en horodateur) et des 47 500 places estimées situées sur le domaine privé (en surface ou en souterrain). Pour information, les parkings de la Gérance immobilière municipale représentent 9% du stationnement privé.

Le nombre de places de stationnement par secteur macaron et par type de stationnement est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1. Répartition des places de stationnement par secteur et par type de stationnement

Secteurs	Stationnement sur voie publique					parkings
	Horodat. 30 min. +60 min.	Horodat. 90 min.	Zone bleue	cases 2 roues	cases livraisons	habitants
A	47	741	28	963	111	75
B	110	181	64	1'288	63	
C	14	481	13	738	81	
Hypercentre	171	1'403	105	2'989	255	75
D	6	346	1'657	869	93	
E	28	466	1'638	562	50	
F	19	123	1'192	278	44	
G	8	177	1'690	308	15	
H	6	682	1'774	1'326	121	52
I	6	550	1'584	1'395	120	137
O	35	121	512	204	35	
RiveGauche	108	2'465	10'047	4'942	478	189
J	0	90	1'577	752	30	412
K	0	302	1'707	634	99	73
L	9	368	1'507	804	157	677
M	0	40	850	228	16	
N	0	16	191	66	10	
P	8	72	1'469	92	9	
Q	7	41	1'469	220	14	
RiveDroite	24	929	8'770	2'796	335	1'162
Totaux	303	4'797	18'922	10'727	1'068	1'426

Carte 1. Plan des secteurs de stationnement en zone bleue



La ville de Genève bénéficie de 236 places pour 1000 habitants, contre 222 pour la ville de Lausanne, 205 pour celle de Berne et 168 pour la ville de Bâle.

Alors que les villes de Lausanne, Berne et Bâle comptent respectivement 59, 29 et 36 places de stationnement en ouvrage pour 1000 habitants (ou 2, 1 et 2 places par hectare), la ville de Genève en a 85 pour 1000 habitants (ou 8 places par hectare).

En ville de Zurich, on trouve 267 732 places de stationnement, tous types de places confondus, parmi lesquelles 49 697 places sur domaine public et

218 035 places sur domaine privé (dont environ 15 000 places accessibles au public dans des parkings en ouvrage).

Les places de stationnement public de surface en ville de Zurich comprennent plus de deux tiers de places bleues (34 589 places) et un quart de places payantes (12 485 places). Plus de 80% des places payantes permettent un stationnement jusqu'à 120 minutes (5575 places), voire 180 minutes et plus (4901 places).

Tableau 2. Comparatif du nombre de places de stationnement public par habitant dans plusieurs villes suisses

	<i>Stationnement sur voirie/ 1000 habitants</i>	<i>Stationnement en ouvrage/ 1000 habitants</i>	<i>Stationnement public total/ 1000 habitants</i>
Genève	151	85	236
Lausanne	163	59	222
Berne	176	29	205
Bâle	168	36	190
Zurich	135	42	177

A Genève, le prix du macaron est inférieur à celui pratiqué à Lausanne, à Berne et à Zurich. Le prix du macaron pour les entreprises est inférieur à celui pratiqué à Lausanne, mais supérieur à celui payé dans les autres villes. (*Tableau 3*)

Tableau 3. Prix du macaron de stationnement par année dans différentes villes

	<i>Bâle Fr.</i>	<i>Berne Fr.</i>	<i>Genève Fr.</i>	<i>Lausanne Fr.</i>	<i>Zurich Fr.</i>
Résidents	120	240	180	420	240
Non-résidents	<i>Tagesparkkarte</i> 16/24 h	<i>Tagesparkkarte</i> 15/24 h, 8/4 h	<i>Macaron multizone</i> 10/demi-journée 10/demi-journée	<i>Carte centre-ville</i> 20/jour,	<i>Tagesparkkarte</i> 15/24 h
Entreprises	120	240	360	420	240

En ce qui concerne le stationnement sur voirie à Genève, le prix est légèrement inférieur à celui pratiqué dans la majorité des autres villes. (*Tableau 4*)

Tableau 4. Stationnement sur voirie – tarif horaire

	<i>Bâle Fr.</i>	<i>Berne Fr.</i>	<i>Genève Fr.</i>	<i>Lausanne Fr.</i>	<i>Zurich Fr.</i>
Centre-ville	0,50 à 2	3	1,50 à 2	3	2,50
Périphérie	0,50 à 2	2	1 à 2	2,50	0,60 à 2

Concernant le stationnement public en ouvrage en journée, les tarifs sont dans la moyenne suisse. La nuit, les tarifs pratiqués à Genève sont inférieurs. (*Tableau 5*)

Tableau 5. Stationnement public en ouvrage (varie selon l'heure et le parking) – tarif horaire

	<i>Bâle</i> Fr.	<i>Berne</i> Fr.	<i>Genève</i> Fr.	<i>Lausanne</i> Fr.	<i>Zurich</i> Fr.
Jour	0,50 à 3	2 à 4	2 à 3	2 à 3	3,50 (constant)
Nuit	1 à 1,50 (soirée 2)	1 à 2	0,50 à 1	1 à 2	3 (constant)
Tarification	constante	progressive	progressive	constante	const./progress.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

7. Proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60 000 francs, porté à 120 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention au Comité Mühleberg-illimité-non (PR-827)¹.

Troisième débat

La présidente. Je vous signale d'ores et déjà que nous sommes saisis d'un amendement des Verts, du Parti socialiste et d'A gauche toute! Je suppose qu'un membre de l'un de ces groupes voudra expliquer son amendement. La parole est à M. Buschbeck.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Madame la présidente de séance, peut-on attendre trente secondes, que les gens s'asseyent, parce que je n'ai pas l'impression d'être écouté?

Je voulais d'abord remercier ceux qui ont voté ce troisième débat hier, puisque cette demande a permis au Conseil administratif de déblayer ce matin le dernier doute juridique par rapport à la possibilité de la démarche.

Ensuite, nous avons pu nous renseigner sur les besoins financiers réels du Comité Mühleberg-illimité-non. Effectivement, la droite l'a dit hier, le montant

¹ Proposition, 2958.

qui nous avait été proposé est assez symbolique, ce sont vos mots. A l'origine, le montant demandé était plus élevé. Par conséquent, après une discussion avec le Conseil administratif, l'amendement que nous déposons ce soir consiste à doubler le montant proposé:

Projet d'amendement

«*Article premier. – Il est ouvert (...) de 120 000 francs...*»

Je continue mon intervention sur le fond. L'autre renseignement que nous avons eu hier était que nous pensions avoir un débat sur l'opportunité d'utiliser de l'argent public à de telles fins. Nous avons plutôt eu un plaidoyer pour le nucléaire de la part de l'Entente, et c'est assez affolant d'entendre le Parti démocrate-chrétien défendre le nucléaire... J'ai déjà évoqué M. Segond et je pourrais parler de M. Roch; ils nous avaient habitués à des positions un peu plus nuancées et peut-être plus conformes au texte constitutionnel, lequel nous demande de lutter contre le nucléaire. Ce texte part, je vous le rappelle, d'un mandat populaire, puisque c'est grâce à une initiative populaire que cet article antinucléaire figure dans la Constitution.

Je vais tout à fait dans le sens de M. Queloz, qui a dit hier que les Verts sont nés de la résistance contre le nucléaire à Genève. Mais, par le fait que ces mouvements n'ont jamais été entendus au début des années 1980, l'initiative «L'énergie notre affaire», qui contient cet article devenu aujourd'hui l'article 160 E de la Constitution, a été lancée. Voilà pourquoi nous nous retrouvons avec cet article constitutionnel antinucléaire.

Il est peut-être important de rappeler pourquoi Mühleberg et le nucléaire sont dangereux aujourd'hui. Ce débat préfigure aussi la campagne nationale de 2012 ou 2013, quand le peuple sera appelé à savoir si on a la possibilité de construire de nouvelles centrales nucléaires en Suisse.

Hier, nous vous avons parlé de Tchernobyl et des dangers du nucléaire, mais il ne s'agit pas du seul accident grave en matière de nucléaire, dans de lointaines et obscures centrales ex-socialistes soviétiques dangereuses. Je vous rappelle que le cinquième plus grand accident nucléaire de l'histoire de l'humanité s'est produit en Suisse, à Lucens. C'est la première centrale nucléaire qui a été construite en... Je n'étais pas né, si quelqu'un peut m'aider...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En 1964!

M. Mathias Buschbeck. 1964... Merci, Monsieur Froidevaux! Elle a donc explosé et provoqué une contamination grave sur l'échelle internationale des

accidents nucléaires, et c'était de la technologie suisse qui avait été mise en cause à ce moment-là.

Si nous reprenons l'exemple de Creys-Malville et la fuite dans le barillet, on pourrait nous redire que c'est du nucléaire français. Mais reparlons de cet incident! Pourquoi, pendant trois semaines, y a-t-il eu une fuite au niveau de ce barillet dans la centrale nucléaire de Creys-Malville? Tout simplement parce qu'un voyant de sécurité s'était allumé et que les employés de la centrale sont allés regarder sur le bouton, à un certain endroit, mais il n'y avait rien. Ils ont laissé tomber et, pendant trois semaines, ce bouton a clignoté sans qu'on se demande pourquoi...

Au bout de trois semaines, l'inspection est venue et elle a dit: «Mais comment pouvez-vous laisser clignoter ce bouton trois semaines?» On n'avait pas trouvé la source. Il y avait simplement eu un changement dans le tableau électrique et, depuis trois semaines, le barillet était en train de fuir à Creys-Malville. Heureusement, c'était au mois de février et la température était négative. Mais on aurait risqué une explosion de cette centrale si les températures avaient été positives à ce moment-là. Voilà donc pour vous parler d'exemples très concrets situés dans notre environnement immédiat et qui témoignent du danger du nucléaire.

Ensuite, sur Mühleberg. Pourquoi cette centrale nucléaire est-elle différente des autres que nous connaissons aujourd'hui en Suisse? Les autres centrales nucléaires ont, et nous le regrettons, puisque c'est une situation assez unique en Europe, une autorisation illimitée de fonctionnement. A Mühleberg, jusqu'à aujourd'hui, l'autorisation d'exploitation était limitée, pour une raison fort simple: la centrale est née d'une conception différente des autres et, par rapport à cela, le fonctionnement était défaillant, tout simplement.

Trois centrales au monde ont ce défaut de conception. Les deux autres centrales construites à la même époque ont été fermées aujourd'hui, à la suite de ces dangers avérés, l'une en Allemagne et l'autre en France. Mühleberg est donc la dernière de cette génération, avec ce défaut de fabrication, à être encore en activité. Un incident grave est encore arrivé l'année passée dans cette centrale et il y a des fissures avérées de plusieurs mètres au niveau du noyau.

Cette centrale est dangereuse et je pense qu'il est de notre devoir de collectivité publique de soutenir le Comité Mühleberg-illimité-non pour enfin mettre un terme à son exploitation. Pour cette raison, nous vous demandons de soutenir cet amendement pour passer à 120 000 francs et de voter la proposition ainsi amendée. Je remercie une fois encore l'Entente, qui nous permet de le faire ce soir grâce à ce troisième débat.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M. Jacques Finet (DC). Encore une fois, nous assistons à un show de nos amis écologistes, des gens qui ne connaissent strictement rien aux centrales nucléaires et qui, tout à coup, sont promus grands spécialistes en la matière. Lucens a explosé, comme chacun sait, il y a eu 4000 morts et toute la zone est radioactive! On ne peut même plus aller à Lausanne, c'est évident, n'est-ce pas?

Creys-Malville... Il y avait une fuite, oui, mais je vous signale que des imbéciles de chez vous sont allés tirer des roquettes sur la centrale, et ça aurait été beaucoup plus rigolo! Mais vous oubliez d'en parler... (*Protestations.*)

Ceci est totalement folklorique. J'aimerais en revenir simplement aux sous, puisque nous parlons de sous... J'aimerais savoir pourquoi, tout à coup, on va doubler une hypothétique participation, alors que, comme je l'ai dit hier, je n'ai pas encore vu un sou des communes bernoises, qui sont pourtant drôlement plus exposées – soi-disant – que nous.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme on a eu l'occasion de le dire lors du débat sur la première résolution R-127, il ne s'agit pas, dans ce débat, d'être pour ou contre le nucléaire. Le groupe radical est probablement en majorité plutôt sceptique sur le nucléaire, mais là n'est pas le débat. Le débat, une fois de plus, est que nous nous mêlons de ce qui ne nous regarde pas.

Comme il le dit très bien, le Conseil administratif n'est pas compétent pour agir dans ce dossier. Le Conseil d'Etat genevois, garant de la Constitution genevoise, n'a pas souhaité intervenir dans ce débat, alors pourquoi le Conseil municipal veut-il le faire? Aujourd'hui, cerise sur le gâteau, M. Buschbeck nous invente un nouveau besoin, énoncé par personne si ce n'est par lui-même, et voilà, on rajoute une couche, 60 000 francs de plus!

Maintenant, ce comité recevra 120 000 francs sans en avoir exprimé le besoin. Ça montre la relation vraiment perverse de la gauche avec l'argent! Je ne sais pas si vous savez ce que représentent 120 000 francs, c'est quand même ce que paient une trentaine de contribuables d'un ménage moyen de la Ville de Genève. Trente contribuables paieront ces 120 000 francs pour rien! En effet, cet argent n'est demandé par personne, ni par ce comité. Vous venez d'inventer ce soir un nouveau besoin. Je vous avais connu, Monsieur Buschbeck, beaucoup plus soucieux des deniers publics.

Le groupe radical ne souhaite pas entrer dans le débat sur le nucléaire. Il veut simplement rester sur la question de savoir quelles sont les compétences de la Ville de Genève et quel est l'intérêt des citoyens genevois. Ce n'est en tout cas pas de dilapider l'argent de ces contribuables dans des combats qui peuvent être nobles mais qui ne nous concernent pas directement.

M. Jacques Baud (HP). Revenons à la réalité! Sans le nucléaire, notre économie ne tournerait tout simplement pas. Il est indispensable, c'est peut-être un peu triste. Mais, dans la réalité, ce n'est pas le danger des centrales nucléaires, c'est le danger des déchets nucléaires, et nous n'avons pas trouvé de solution valable.

Il est évident que Mühleberg, c'est un vieux truc et qu'il faut le fermer. C'est clair! Il n'est pas admissible qu'on essaie de le rafistoler. C'est beaucoup trop dangereux.

Partant, c'est du ressort de la Confédération. C'est elle qui est responsable en la matière, et ce n'est pas à nous de donner de l'argent à une association pour qu'elle fasse une campagne pour la fermeture de la centrale nucléaire de Mühleberg. Ce n'est pas nos oignons! Si vous voulez le faire personnellement, oui! Pourquoi pas? Faites-le! Mais ne demandez pas au peuple de le faire!

Ou alors, comme j'ai déjà dit l'autre jour, on fait une motion, on vote, on charge le Conseil administratif de préparer une lettre au Conseil fédéral pour lui demander de fermer la centrale de Mühleberg. Mais ne commençons pas à donner de l'argent à des associations qui sont politiques! C'est aller à l'encontre de la démocratie. Nous ne pouvons pas le faire! C'est en totale illégalité.

Alors, pour moi, je refuse ce projet, je n'en veux pas. Je veux que nous restions dans la légalité. Quant au nucléaire, le jour où nous pourrions nous en passer, j'en serai fort heureux!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Voici que, au titre de la Constitution cantonale genevoise, nous nous créons un droit d'ingérence... Je connais ce Conseil municipal et j'ai beaucoup entendu ce Conseil municipal condamner le droit d'ingérence de certaine puissance transatlantique, en particulier quand il s'agissait d'envahir quelques États d'Afrique du Nord ou d'Asie.

Eh bien voici que ce même Conseil municipal, que cette même majorité, crée ici le droit d'ingérence du Canton de Genève sur d'autres pouvoirs politiques indépendants, qui sont les autres puissances cantonales. Soyons sérieux! Quand la Constitution cantonale nous dit qu'il s'agit de prévenir l'invasion nucléaire à Genève, ça ne permet pas de dire qu'il y a lieu d'investir d'autres cantons par rapport à ce projet.

Sur le fond, nous restons encore et toujours dans un pur et simple débat judiciaire. Il ne s'agit pas ici de faire le débat du pour ou du contre le nucléaire. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie ou la liste des menaces que représenterait une forme d'énergie plutôt qu'une autre. Les menaces de l'énergie sont évidentes puisque l'énergie est une puissance, et il n'est aucune énergie qui ne soit pas en elle-même également menaçante, le nucléaire comme les autres.

Mais je reste attaché à l'idée que l'intervention de notre Conseil n'est pas de nature à faciliter la cause qu'elle défend. Et l'amendement de M. Buschbeck, en ce qu'il propose de doubler le montant de l'aide genevoise au comité antinucléaire de Mühleberg, a évidemment un effet d'autant plus désastreux. Comprenons-nous bien! Genève a parfaitement le droit d'adhérer à l'association. A ce titre-là, Genève a bien sûr l'obligation de payer ses cotisations et il est parfaitement normal qu'elle les paie rubis sur l'ongle.

Mais quand nous apprenons aujourd'hui que lesdites cotisations seraient de l'ordre de 150 000 francs, nous ne pouvons pas entrer en matière. Bien sûr que ce n'est pas autre chose que de prendre en charge nous-mêmes cette procédure et, en conséquence, désinvestir le comité non au nucléaire au profit d'une pure action Ville de Genève contre les Forces motrices bernoises (FMB). Cela n'est pas pensable, ni acceptable.

Ce n'est pas acceptable au sens du droit de procédure administrative, mais ce n'est pas plus acceptable au sens de la Constitution genevoise! Notre Constitution ne peut pas être interprétée comme permettant à notre souveraineté de s'exercer sur un autre territoire. A cet égard d'ailleurs, le Tribunal fédéral a d'ores et déjà annulé un certain nombre de dispositions constitutionnelles dont la teneur était semblable.

On peut penser en particulier à la Constitution du Canton du Jura, qui avait, elle aussi, quelques prétentions à l'égard de territoires bernois. Ces prétentions n'étaient pas particulièrement agressives, mais elles étaient simplement une atteinte à la souveraineté d'un autre canton. En conséquence, dans l'exercice que vous faites, dans les propos qui sont tenus dans ce Conseil municipal, il n'est pas question d'autre chose que de contestation de la souveraineté d'un membre de notre Etat fédéral. Ce n'est pas acceptable, c'est le mauvais langage.

Et, par rapport à l'amendement de M. Buschbeck, plus vous augmentez le montant qu'il s'agit de verser au Comité Mühleberg-illimité-non, plus vous posez le problème de la légitimité de ce même comité à agir, sachant qu'il est financé, dira-t-on, «par une puissance étrangère», ce qui est évidemment totalement exclu. La proposition même, dans son exposé, nous dit que ce n'est pas possible.

Alors, dans cette situation, il n'y a pas d'autre regard possible sur cette proposition que de renoncer à ce soutien, lequel n'atteint pas sa cible, mais ne fait au contraire que la perturber.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, c'est une question de cohérence. Les Verts sont donc très préoccupés par la question, c'est normal, elle fait partie de leur vocation. Mais savons-nous ce que pensent les Verts – aussi

éminents que ceux que nous avons ici – membres du Conseil d'Etat, M. Hiler, chargé des finances générales du Canton, et M^{me} Künzler? Qu'en pensent-ils?

On a dit tout à l'heure que la compétence première revient au Canton. La Ville peut venir en appui éventuellement. Mais il serait intéressant de savoir si nos collègues Verts peuvent nous expliquer le point de vue de leurs magistrats cantonaux et pourquoi, jusqu'à présent, ils n'ont, semble-t-il, pas demandé quoi que ce soit.

M. Pascal Holenweg (S). Les socialistes, qui sont donc cosignataires de l'amendement, le soutiendront et ils voteront l'arrêté amendé.

Sur la somme d'abord, nous avons effectivement doublé, à la faveur du troisième débat, la somme initialement demandée, passant de 60 000 à 120 000 francs, et je regrette qu'il n'y ait pas de quatrième débat possible. Nous aurions pu encore accroître le soutien que nous voulions apporter au comité qui combat Mühleberg.

La droite n'ayant pas la possibilité de demander un quatrième, un cinquième ou un sixième débat, nous en resterons là dans l'inflation – pour ne pas parler comme Rachida Dati... – des subventions que nous accordons aux antinucléaires.

Mesdames et Messieurs, 120 000 francs, c'est une paille face à la puissance financière du lobby nucléaire dans ce pays, qui se chiffre, rien que pour les FMB, en centaines de millions de francs et, pour le total du lobby nucléaire, en milliards de francs. Puissance financière et puissance politique, puisque ce lobby a réussi à placer à la tête du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication une conseillère fédérale à sa solde.

Quant au droit d'ingérence, que M. Froidevaux nous reproche de revendiquer, c'est une version optimiste. Nous ne revendiquons pas encore le droit d'ingérence. Personnellement, je suis prêt à le revendiquer pour moi-même, pour mon sous-groupe, pour mon groupe, pour l'Alternative, pour le Conseil municipal et pour la République... (*Rires.*) En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un droit d'ingérence, il s'agit d'un devoir d'ingérence.

Je vous relis l'article 160 E de la Constitution cantonale: «Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires» – en l'occurrence, il s'agit de réinstallation, mais qui veut le plus veut le moins... (*Remarques.*) Oui, j'y viens: «de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci.»

On peut admettre que Mühleberg – que Berne – soit au voisinage de Genève, puisque les Bernois sont venus à pied au secours des Genevois quand les Genevois étaient assaillis par leurs voisins frontaliers. «Pour les installations ne répon-

dant pas à ces conditions de localisation, le préavis du canton est donné par le Grand Conseil sous forme de loi.»

Mesdames et Messieurs, qui veut le plus veut le moins; qui engage la République engage la commune; qui engage les autorités cantonales engage les autorités genevoises. Si les autorités cantonales ne font pas ce que la Constitution leur demande de faire, nous appliquons quelque chose qui relève des principes européens, nous appliquons une espèce de droit de subsidiarité: l'autorité locale fait le travail que l'autorité cantonale ne fait pas.

Comme nous ne pouvons pas directement intervenir, nous soutenons les comités et les mouvements qui interviennent. S'il y avait un quatrième débat, nous proposerions une subvention de 120 000 francs à Contratom. Il n'y a pas de quatrième débat, nous nous contentons d'une subvention de 120 000 francs au Comité Mühleberg-illimité-non. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Mais c'est à croire que la droite a des intérêts à Mühleberg! Je m'excuse, si on ne soutient pas cette association, cela veut dire que c'est de la négligence envers des personnes en danger! (*Remarques.*) Mettre en marche une centrale nucléaire qui n'est pas sûre, sachant que la Suisse est tellement petite, cela veut dire qu'avec le moindre incident tout le monde ramasse! Vous croyez que le nucléaire a des frontières? Le nucléaire, il s'en fiche des frontières! S'il y a un pépin, c'est tout le monde qui ramasse!

On sait depuis le mois de mars que le barrage de la Grande-Dixence produit suffisamment d'électricité pour remplacer deux centrales nucléaires, et on insiste pour remettre en route une vieille centrale obsolète, absolument pas sûre... On en est où? Elle est où, la sécurité des gens?

Je regrette, mais le juridisme, je m'en moque! Là, il y va de la vie de nos concitoyens, il y va de la vie des habitants! Cela me fait penser à la Pologne où, quand un tuyau pétait il y a trente ans en arrière, on le remplaçait par un tuyau moins vieux. Pas par un tuyau neuf, mais par un moins vieux, qui pétait six mois après...

Remettre en route Mühleberg, c'est exactement ça! On a fait deux ou trois petits contrôles, on a rafistolé un peu, et on redémarre! Mais sur quelle planète est-on? (*Applaudissements.*)

M. Jacques Finet (DC). Madame la présidente, nous avons entendu un préopinant socialiste insulter gravement un membre du Conseil fédéral, en disant qu'elle était à la solde du lobby nucléaire...

M. Pascal Holenweg (S). C'est vrai!

M. Jacques Finet. J'exige des excuses et que ce propos soit retiré! (*Huées et applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, évidemment, je n'ai pas encore eu de réponse quant à l'attitude des conseillers d'Etat Verts, et ils ne sont pas des moindres... Maintenant, j'ai une autre question. Savons-nous si, au Grand Conseil, les Verts ou les socialistes ont fait une proposition qui aurait été refusée?

Dans ce cas, dans la logique – pour autant qu'il y en ait une – du Parti socialiste ou des Verts, on pourrait comprendre qu'ils s'adressent à la commune. Mais je ne sais pas – je n'ai rien lu ni entendu à ce sujet – si les Verts et les socialistes ont fait cette proposition au Grand Conseil.

Donc, quelque part, c'est une réaction d'adolescence, Madame la présidente. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je profite, avant de passer la parole à M^{me} Sophie Kuster, de saluer à la tribune du public M^{me} Catherine Gaillard, ancienne présidente de ce Conseil municipal, ainsi que M^{me} Esther Alder, ancienne conseillère municipale et ancienne députée. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sophie Kuster (UDC). Une fois de plus, je me rends compte que notre Conseil municipal s'occupe des oignons qui ne le regardent pas... (*Protestations et rires.*) L'approvisionnement énergétique est du ressort de la Confédération et il est régi par les élus du peuple et par les spécialistes.

Je ne vois absolument aucune raison pour laquelle nous devrions subventionner les groupes qui vont à l'encontre des volontés du peuple et du Conseil fédéral.

Pour ne pas perdre de temps avec des subtilités, comme nous l'avons fait déjà depuis plusieurs séances, je veux simplement dire ceci à mes camarades des bancs d'en face: si vous n'êtes pas d'accord avec la politique énergétique de la Suisse, écrivez des cartes de vœux de Noël au colonel Kadhafi et au camarade Poutine! (*Huées.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Pascal Holenweg, pour la deuxième fois...

M. Pascal Holenweg (S). Madame la présidente, je fais appel à vos talents de messagère pour transmettre un message à M. Pattaroni et un message à M. Finet.

D'abord à M. Pattaroni, qui nous demandait si nous avions demandé l'avis de nos groupes au Grand Conseil avant de déposer une motion. La réponse est non! Nous sommes de grands garçons et de grandes filles, nous n'avons pas l'habitude de demander l'avis de nos baillis cantonaux avant de déposer des motions, fussent-elles provoquées par une demande de troisième débat déposée par la droite.

A M. Finet, qui me demande des excuses pour avoir considéré qu'une conseillère fédérale à la tête du DETEC était à la solde du lobby nucléaire, si j'ai pu froisser l'honorable corporation des soldeurs, je m'en excuse... (*Rires.*)

La présidente. C'est tout l'inverse d'hier, c'est la soirée des excuses, aujourd'hui! Monsieur Jean-Marc Froidevaux, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Encore faut-il, Madame la présidente, que les excuses en soient et qu'elles ne soient pas une insulte supplémentaire... Dans le cas présent, l'insulte est d'autant plus inutile que l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg n'a pas été donnée par une conseillère fédérale démocrate-chrétienne, mais bien par un conseiller fédéral socialiste... (*Brouhaha et applaudissements.*) Que l'on ne saurait en conséquence, sur la base des indications mêmes données par le représentant socialiste, suspecter ce dernier d'avoir été à la solde de qui que ce soit. Que l'on ne saurait accepter que ce débat dérive sur un débat de peur du nucléaire, alors qu'il n'est question ici que de conditions d'autorisation d'exploitation d'une centrale nucléaire.

Qu'il n'est question ici effectivement que de savoir si les conditions objectives, telles que fixées par les lois démocratiques et initiées par les socialistes eux-mêmes, ont été appliquées à bon escient ou à mauvais escient.

Qu'il n'y a pas d'autre débat que de savoir quelle est l'opinion des juges à ce propos. Que nous savons que les juges du Tribunal fédéral, à diverses occasions et en divers propos, ont exprimé leur indépendance manifeste à l'égard de l'autorité publique. On se souvient notamment de l'examen de l'accord dit UBS par le Conseil fédéral et la grave pantalonnade que celui-ci a eu l'occasion de recevoir à ce propos.

Nous n'avons aucun souci à ce propos et c'est la raison pour laquelle il est extraordinairement fâcheux qu'à travers ce débat on distille, comme l'a fait le

groupe A gauche toute! tout à l'heure, la peur, qu'on nous dise qu'on va rouvrir une centrale nucléaire – ce n'est pas le cas, on en prolonge l'exploitation – que l'on aurait rafistolé cette centrale...

C'est faire insulte à l'ensemble des autorités fédérales et à l'ensemble des services fédéraux, aussi bien qu'à nos ingénieurs, à nos techniciens et à nos ouvriers, qui ont procédé aux travaux de rénovation, comme il convient à l'égard de cette centrale nucléaire.

Il n'y a dans ces propos, effectivement, pas uniquement des insultes à l'égard de la conseillère fédérale en charge aujourd'hui du DETEC. Mais ce sont des insultes générales délivrées à l'égard de toutes les personnes qui ont fait la loi, et ce sont aussi des socialistes, et c'est aussi le parlement fédéral.

Il y a des insultes à l'égard de l'ensemble des spécialistes qui se sont posé la question. Il y a des insultes à l'égard de l'ensemble des groupes de pression qui sont intervenus, dont on met également en doute le travail. On peut penser aux innombrables associations antinucléaires qui ont choisi de ne pas faire recours.

Cela dit, la Ville de Genève est libre de faire ce qu'elle veut de ses deniers. Si elle veut verser ces 120 000 francs, elle trouvera sans doute ici une majorité pour le faire. Elle le fait toutefois d'une manière qui est infondée du point de vue de la Constitution, comme notre représentant socialiste vient de nous le dire, puisqu'il s'agit d'une compétence exclusive du Canton et que la seule manière de le faire est par la forme d'une loi.

Comme nous ne sommes pas en mesure de faire une loi par la force des choses, notre action n'est évidemment pas conforme au texte même sur lequel nous nous fondons. Cette action est périlleuse, parce qu'elle fragilise la crédibilité de ceux-là mêmes que ce Conseil municipal, dans sa majorité, choisit de défendre. Et ce qui est plus triste, c'est que, dans cette démarche, le Conseil municipal se croit utile alors qu'en fait il est plus particulièrement néfaste à sa propre cause.

C'est la raison pour laquelle je persiste à solliciter de ce Conseil un peu moins d'effets de manches, un peu moins de réflexion à courte vue, mais un peu plus de raison par rapport à l'objectif qu'il se fixe et, bien plus que de doubler la somme, de renoncer à cette proposition du Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais revenir sur cette soudaine inflation où on double la subvention. Je voudrais quand même rappeler que, normalement, un parlement fixe les grandes orientations politiques et que l'exécutif décide, met en œuvre et fait le choix des outils en présentant un budget.

Si le Conseil administratif s'est mis d'accord sur un montant de 60 000 francs dans un premier temps, c'est qu'il a analysé les besoins de ce comité. Or j'ai quand même la vague impression, dans ce dossier, que certain conseiller administratif ne joue pas franc jeu et qu'il manipulerait une certaine partie de ce Conseil municipal pour lui faire accepter ce qui lui a été refusé au Conseil administratif.

Concrètement, j'aimerais bien savoir ce qui s'est décidé au Conseil administratif sur ce dossier et pourquoi le Conseil administratif s'est mis d'accord sur une somme de 60 000 francs, et non pas 120 000 francs. Sur ce point, je souhaiterais avoir le point de vue de la maire et ministre des finances, M^{me} Salerno.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, pour répondre à M. Fiumelli – je ne m'attendais pas à cette question – je lui dirai que, si le troisième débat n'avait pas été demandé par une personne de vos rangs, nous nous serions trouvés à 60 000 francs. Mais, la nuit portant conseil, le Conseil municipal est libre de choisir ce qu'il veut. En conséquence de quoi, vous n'avez qu'à vous en prendre à vous-mêmes et, malheureusement, nous prendrons acte de cette situation avec la demande de troisième débat, parce que, hier soir, il était question de 60 000 francs, avec un amendement qui visait à supprimer les conditions du Conseil administratif.

Cela étant, j'aimerais m'inscrire en faux contre une affirmation qui vient d'être entendue selon laquelle cela ne concerne pas chaque citoyen et citoyenne de ce pays, voire de la planète. Mesdames et Messieurs, je recommande à ceux qui ont la patience de nous écouter sur TV Léman bleu d'éteindre la lumière en sortant de chaque pièce et de faire en sorte que les *stand by* soient éteints le soir. Ainsi, chacun d'entre nous contribuera à réduire d'une ou deux unités le nombre de centrales nucléaires par pays. Voilà où sont les économies d'énergie et il est faux de prétendre que la population n'est pas concernée!

A propos de l'affirmation de M. Froidevaux, je répète que nous participons – nous en avons l'obligation en tant qu'autorité du canton – au comité de soutien et que cet argent que vous nous voterez peut-être découle du fait que seuls les habitants des environs de la centrale ont théoriquement le droit de s'y opposer, sans toutefois disposer des moyens financiers nécessaires.

Il s'agit de faire en sorte que ce comité ait les reins solides pour lancer une contre-expertise, qui leur sera demandée à un moment ou à un autre. Le cas échéant, ils seront condamnés à payer tout ou partie. Il est question d'aider les habitants, qui seront notamment amenés à payer les experts dans les procédures engagées contre eux. Il ne s'agit pas du tout de payer les honoraires d'un quelconque avocat.

Ceci étant, Mesdames et Messieurs, je vous recommande de voter cette somme en geste de solidarité. Quelqu'un l'a dit à très juste titre, le nucléaire nous concerne tous, parce que les nuages, on l'a vu à Tchernobyl, ne se sont pas arrêtés, comme l'affirmait un ministre français, à la frontière de la France.

M. Rémy Burri (R). Monsieur Pagani, si nous vous suivions, nous pourrions tous venir ici avec nos bougies... Mais ce n'est pas ce que je voulais dire. Je pense que nous avons bien compris le message. De toute évidence, la gauche ne supporte pas la démocratie. Vous n'avez pas supporté la demande de troisième débat et le rajout des 60 000 francs est simplement une mesure punitive... (*Protestations.*) Nous ne vous félicitons pas pour cette mesure antidémocratique...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je constate qu'effectivement, tout à l'heure, M. Pagani nous disait que la somme lui importait peu. Les sommes importent peu à la gauche... Nous étions partis hier de 20 000 francs, ensuite nous sommes passés à 60 000 francs et, maintenant, la mise est encore doublée: 120 000 francs! Alors, pourquoi pas 240 000 francs? (*Exclamations.*)

Je pense que, si nous avions un quatrième débat, M. Holenweg pourrait proposer 500 000 francs, parce que, pour la gauche, l'argent du contribuable est une notion abstraite. L'argent, on peut le dépenser, puisqu'on l'a, n'est-ce pas... Les impôts vous l'apportent et on peut jouer avec.

Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas dans une cour de récréation. Nous ne devons pas être des enfants. Nous sommes des élus responsables, nous devons agir en conséquence et, pour des élus responsables, un sou est un sou. Je constate que vous n'avez pas le même raisonnement. Vous bradez n'importe quoi, n'importe comment, en donnant de l'argent à des personnes qui ne l'ont même pas demandé et qui doivent bien rire de nous, outre-Sarine!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal... (*M. Holenweg demande la parole.*) Monsieur Holenweg, je suis désolée, je ne peux pas vous passer la parole une troisième fois... (*Remarque.*) Ah, si vous déposez un amendement, nous vous écoutons, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Holenweg (S). Nous souhaitons en effet déposer une nouvelle fois l'amendement adopté hier en deuxième débat, visant à ajouter la phrase suivante à la fin de l'article premier:

Projet d'amendement

«Article premier. – (...) Ce crédit sera libéré sans condition.»

Il a été voté lors du deuxième débat, mais comme nous reprenons le texte au départ, c'est-à-dire tel qu'il avait été proposé par le Conseil administratif, il faut que je revienne avec cet amendement pour qu'il soit revoté.

La présidente. Vous avez tout à fait raison, Monsieur Holenweg. Nous vous remercions. Monsieur Alexandre Wisard, vous avez la parole.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ecoutez, chers collègues, tout à l'heure, le chef de groupe radical a parlé de mesure punitive par rapport à cet amendement de l'Alternative qui consiste à faire passer cette subvention de 60 000 francs à 120 000 francs. Les mots ont un sens: «punitive», non, quand même pas... Je préférerais parler de provocation et, si on parle de provocation de la part de l'Alternative, c'est aussi un retour de balancier.

Ça fait six mois – vous transmettez, Madame la présidente, à nos amis de l'Entente – qu'ils nous balancent des troisièmes débats sur des objets mais vraiment légers, et qu'ils refusent à peu près toutes les grosses propositions... (*Exclamations.*) Ce soir, vous vous rendez compte que si vous voulez systématiquement partir dans le troisième débat, eh bien, ces six prochains mois, vous prendrez des risques! (*Brouhaha et applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'aimerais, Madame la présidente, que vous transmettiez à M. Lathion la chose suivante: je ne peux pas laisser dire que cette assemblée n'est pas responsable et qu'elle gaspille l'argent des contribuables. Un sou est un sou, nous sommes d'accord. Néanmoins, il me semble que si nous utilisons l'argent des contribuables pour leur propre santé, il ne peut pas être mieux utilisé.

Or, nous en avons discuté depuis des semaines et nous savons que cette centrale est dangereuse. Effectivement, il y a péril pour la population. Alors, Monsieur Lathion, je regrette, nous votons à longueur d'années des sommes bien plus importantes en termes de montants, mais qui sont bien moins importantes pour ce qui est de la vie, de la sécurité et de la santé de la population.

Alors, de grâce, ne dites pas que nous ne faisons pas notre travail! Ce soir, nous faisons précisément le travail que nous sommes censés faire et nous utili-

sons l'argent des contribuables pour ce qu'il y a de mieux, à savoir leur santé et la nôtre.

M. Adrien Genecand (R). Je me permets de revenir sur les propos de mon préopinant M. Wisard, et vous transmettez, Madame la présidente: c'est l'hôpital – et je pèse mes mots – qui se fout de la charité! (*Exclamations.*) Nous avons, dans cette enceinte, une majorité qui est responsable et maître de l'ordre du jour. Venir nous faire porter la responsabilité de ce genre de choses, c'est inacceptable!

Premièrement, et j'en ai été victime plusieurs fois, vous abusez du règlement pour nous empêcher de parler... (*Protestations.*) C'est exactement ce que vous faites! Le troisième débat, nous sommes obligés de le demander puisque, souvent, vous voulez couper court à la discussion.

Je sais que «responsabilité» est un mot qui ne vous plaît pas, mais, Mesdames et Messieurs, il faudra la porter, la responsabilité de vos actes, de vos dépenses somptuaires et inutiles!

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, en conséquence de ce chantage – il n'y a pas d'autre mot que chantage – mis en place ici par l'Alternative, nous sommes dans l'obligation de déposer un amendement. Madame la présidente, cela va vous intéresser pour la suite des débats.

Nous allons déposer dans les instants qui viennent un amendement pour revenir à un principe de réalité, parce qu'on ne balance pas l'argent du contribuable par la fenêtre, simplement pour punir une opposition parlementaire qui fait usage d'un droit démocratique fondamental!

Mais dans quel monde vit-on? Une majorité se dit: «Tiens, on va claquer de l'argent du contribuable, l'argent des impôts, pour punir des parlementaires!» Punir notamment une opposition qui fait son travail sur des mesures qui nous semblent complètement surréalistes. Mais c'est complètement hallucinant! Je n'ai jamais vu aucune collectivité publique, dans quelque endroit du monde, exercer un chantage financier parce que les parlementaires font leur travail.

Non, ce n'est pas acceptable. En conséquence, Madame la présidente, M. Froidevaux dépose tout de suite un amendement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je vous l'expose brièvement. Nous avons une proposition qui nous dit qu'il s'agit de verser 60 000 francs et un amendement qui dit qu'il s'agit de doubler cette somme et de passer à 120 000 francs. Le

groupe libéral-radical vous propose, dans un souci de cohérence, de remplacer la somme de 60 000 francs par le montant équivalent de la cotisation annuelle à l'association Mühleberg-illimité-non:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire équivalent de la cotisation annuelle au Comité Mühleberg-illimité-non.»

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le débat nucléaire a vocation à échauffer les esprits, en particulier dans ce Conseil municipal. Mais ce que nous venons d'entendre, qui consiste à dire que les sommes se doublent parce que nous parlons et qu'il y a lieu de contraindre, de punir, voire, à l'occasion d'autres mots, d'exercer sur l'ensemble de la population une espèce de devoir de rétorsion, est parfaitement contraire au principe même d'un parlement, au principe même de démocratie.

On assiste, en l'occurrence, à une espèce de prise en otage des uns et des autres. Voici que nous parlerions et les sommes seraient doublées... Voici que la majorité exercerait son pouvoir de nuisance à la faveur du gaspillage des fonds publics... Mais c'est exactement ce que nous disons à longueur de séances, à longueur de campagnes en ce qui concerne l'exercice du pouvoir par cette majorité! Son irresponsabilité est telle qu'elle n'a pas d'autre moyen ni d'autre justification aujourd'hui pour ces 120 000 francs que de dire: «C'est parce que vous avez l'outrecuidance de demander que l'on parle d'un objet...»

Avons-nous agi de manière fausse? Avons-nous agi de manière contraire au règlement? Avons-nous agi de manière fourbe? A tout cela, la réponse est évidemment non...

Des voix. Oui! Oui!

M. Jean-Marc Froidevaux. Et quand j'entends des oui qui viennent de cette assemblée, Madame la présidente, je vous demande d'intervenir. Je vous demande, Madame la présidente, d'intervenir auprès de M. Buschbeck et de lui donner la parole de suite – maintenant! – pour qu'il nous dise en quoi nous avons agi de manière fourbe. J'attends, Madame la présidente! (*Applaudissements.*)

La présidente. Je donnerai la parole très volontiers à M. Buschbeck, pour autant qu'il la demande... Ce qui n'est pas le cas... (*Exclamations.*)

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

M. Jean-Marc Froidevaux. Je reprends donc la parole... (*Remarque.*) Oui, c'est la troisième fois, Monsieur Buschbeck, mais j'ai déposé un amendement! Rassurez-vous, je connais le règlement!

Vous voyez, Madame la présidente, combien le mot est malheureux dans ce Conseil quand nous parlons d'énergie nucléaire! J'ai dit: nous n'avons pas agi de manière fourbe. Je suis interpellé par des «oui»; je m'assieds pour passer la parole à celui-là même qui, le plus fort, dit le «oui». Vous lui passez la parole, il reste coi, il reste silencieux, il reste petit sur sa chaise... (*Rires.*) Ce qui ne l'empêche pas, effectivement, de soutenir encore et toujours que nous n'aurions pas agi de manière adéquate.

Eh bien, avec ce mode de fonctionnement démocratique, qui a, finalement, à en souffrir? Est-ce cette minorité du Conseil municipal qui en souffre? Est-ce cette majorité du Conseil municipal qui y gagne? Que nenni! Il y a simplement une population qui paie ses impôts et qui ne comprend pas. Et qui ne comprend pas que 60 000 francs, ce qui représente pour l'essentiel des contribuables plusieurs années d'impôts, soient dépensés comme ça, par un coup de tête, ainsi que l'a affirmé un représentant des Verts, à seule fin de dissuader l'exercice des pouvoirs politiques.

De notre côté, nous serons plus cohérents et, dans la droite ligne de ce que l'Entente a toujours redit, nous vous invitons, Madame la présidente, à faire voter un amendement qui limite la dépense non pas à ce qui est voulu par une autorité politique qui fait la preuve de son indignité, mais par ce qui est dû par une autorité qui est membre d'un comité, en l'espèce de payer ses cotisations. Je vous remercie, Madame la présidente.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je demande l'appel nominal, Madame la présidente.

La présidente. Etes-vous suivi par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Vous l'êtes, il en sera fait ainsi pour tous les amendements et le projet d'arrêté, c'est bien cela? (*Acquiescement.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Buschbeck est accepté par 38 oui contre 31 non.

Ont voté oui (38):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger

(Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (31):

M. Alexis Barbey (L), M. Gary Bennaim (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (HP), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Roger Michel (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 38 non contre 31 oui.

Ont voté non (38):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (31):

M. Alexis Barbey (L), M. Gary Bennaim (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (HP), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Roger Michel (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Holenweg est accepté par 38 oui contre 32 non.

Ont voté oui (38):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (32):

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schwein-gruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Roger Michel (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté amendé est accepté par 38 oui contre 31 non.

Ont voté oui (38):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Daphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (31):

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jacques Finet (DC), M. Roger Michel (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Nicole Valiquier Greccuccio (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 120 000 francs en vue d'octroyer une subvention au Comité Mühleberg-illimité-non.

Ce crédit sera libéré sans condition.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur la nature comptable 365000 S570021, «Subventions et allocations diverses», cellule votée A800010, «Conseil administratif», OTP S570021013.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous avons été saisis, dans les délais impartis, d'une motion d'ordre de M. Pagani, qui demande d'ajouter à

l'ordre du jour la proposition urgente PR-834 en vue de l'ouverture d'un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'une salle pluridisciplinaire sur le site de l'éco-quartier Jonction. Il s'agit d'un projet identique au projet d'arrêté PA-115 que nous avons traité à 17 h. Vous l'avez tous reçu et je pense que vous avez eu le temps d'en reprendre connaissance.

Je donne la parole au Conseil administratif afin qu'il défende l'urgence... (*Remarque de M. Pagani.*) Monsieur Pagani, il vous faut défendre l'urgence si vous voulez qu'elle soit acceptée.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, nous avons déjà eu un débat fleuve et je vous propose, par économie de moyens, que les uns et les autres fassent une déclaration et que nous votions cette affaire, parce que, à mon sens, la messe est dite. Il y a eu une erreur de compréhension bien normale tout à l'heure, j'ose le dire, étant donné la confusion du débat. En conséquence de quoi je me limiterai à cette seule déclaration: il s'agit du même arrêté que le projet d'arrêté PA-115, modifié par l'amendement socialiste visant à introduire la notion de concerts. Voilà.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je donne la parole une minute par groupe pour accepter ou refuser cette urgence. Madame Renate Cornu, vous avez la parole.

M^{me} Renate Cornu (L). Le groupe libéral refuse l'urgence.

M. Rémy Burri (R). Je vois qu'on poursuit dans l'abus, le déni de démocratie, c'est tout à fait regrettable. Nous traiterons exactement le même sujet sous peu, avec le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-115. Mais je comprends que les amendements acceptés lors des deux premiers débats vous contrarient un peu. Cela ressemble pour vous, et je peux le concevoir, à un autogol.

Je me réjouis de voir quelle sera la position de certains groupes qui, de façon monomaniaque, refusent toutes les urgences depuis des mois dans cette enceinte... En tout cas, pour ce qui est du groupe libéral-radical, nous refuserons celle-ci.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 43 oui contre 23 non.

La présidente. La proposition PR-834 sera traitée immédiatement après le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-115...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, vu l'urgence que nous venons de voter, je retire ma demande de troisième débat sur le projet d'arrêté PA-115... (*Protestations.*) Alors, je demande, Madame la présidente, que nous votions sur l'abrogation de ce troisième débat! (*Exclamations et rires.*)

La présidente. C'est un peu particulier, Madame Wenger... Madame Renate Cornu, vous avez la parole.

M^{me} Renate Cornu (L). Ecoutez, c'est une question bien innocente: qu'est-ce qu'un lieu qui propose dans un écoquartier, et on y reviendra ultérieurement, danse, théâtre, musique, performances, concerts? On a bien compris que les concerts, c'était aussi... (*Protestations.*)

Une voix. On est en troisième débat, là? (*Brouhaha.*)

La présidente. Non, la demande de troisième débat a été retirée. M^{me} Wenger nous a indiqué qu'elle y renonçait et qu'elle demandait un vote formel sur cette renonciation... Je mets donc au vote la renonciation à ce troisième débat... (*Protestations.*) Nous sommes en procédure de vote... (*M. Burri demande la parole.*) Bon, Monsieur Rémy Burri, vous avez la parole.

M. Rémy Burri (R). Merci, Madame la présidente, quelle générosité! Nous ne sommes pas en procédure de vote, vu que nous venons de démarrer un pseudo-débat... Enfin, on continue dans le déni de démocratie... Non, vous ne pouvez pas retirer la demande de troisième débat! Je demande une suspension de cette séance et une réunion avec bureau et chefs de groupe pour valider cette demande.

Mesdames et Messieurs, nous avons voté là-dessus et nous ne pouvons pas renoncer au troisième débat sous prétexte que vous venez de nous enfiler une proposition urgente, qui vous permet de rattraper le coup parce que vous avez complètement pataugé durant trois heures lors des premier et deuxième débats! Merci, Madame la présidente, de suspendre cette séance pour que nous puissions discuter sereinement de tout cela.

La présidente. Ecoutez, Monsieur Burri, je veux bien... Cependant, c'est conforme. Il s'agissait d'une nouvelle proposition urgente déposée dans les temps.

L'urgence a été votée. Le bureau n'a pas d'autre choix, lorsqu'une demande est déposée, que de la traiter. Maintenant, si vous voulez une suspension de séance, je suis d'accord, mais jusqu'à 22 h 40. Nous devons traiter cette urgence et nous avons une motion d'ordre de M. Maudet pour débattre d'un point éminemment important pour lui. Donc, cinq minutes de suspension de séance, bureau et chefs de groupe, s'il vous plaît, à la salle Nicolas-Bogueret.

(La séance est suspendue de 22 h 35 à 22 h 48.)

La présidente. Voilà, Mesdames et Messieurs, nous avons précisé la procédure lors de la séance du bureau et des chefs de groupe.

Maintenant, nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pierre Maudet, qui nous demande de traiter ce soir encore le rapport PR-759 A. Le vote s'est fait à l'unanimité en commission et ce crédit est indispensable au fonctionnement de l'administration municipale. Monsieur Pierre Maudet, je vous cède la parole pour défendre votre motion d'ordre si vous le jugez nécessaire...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Oui, Madame la présidente, très rapidement et de façon tout à fait exceptionnelle, puisque cela n'est encore jamais arrivé depuis le début de la législature me concernant. Je vous saurais extrêmement gré de voter si possible ce crédit présenté dans ce rapport de M^{me} Wenger pour l'acquisition d'une vingtaine de véhicules destinés essentiellement à la voirie, aussi bien aux services de mon collègue Pagani qu'à mes services, simplement pour le fonctionnement de l'administration.

Nous sommes encore juste dans les créneaux pour pouvoir faire des appels d'offres à la fin du mois de décembre 2010, selon les prix qui ont été proposés. Si d'aventure ce vote était repoussé à la fin du mois de novembre, ce ne serait pas absolument dramatique mais ennuyeux, parce que nous devrions reporter ces acquisitions à 2011.

Je n'en dis pas davantage, j'espère que vous pourrez me suivre sur ce point.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je donne la parole une minute par groupe sur l'urgence. Monsieur Jacques Hämmerli...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe accepte l'urgence, d'autant que cette proposition date du

Proposition: salle pluridisciplinaire sur le site de l'écoquartier Jonction

2 décembre 2009, qu'elle a été adoptée en commission le 30 mars 2010 et qu'elle nous revient ce soir, le 3 novembre 2010. J'invite tout le monde à voter l'urgence et à accepter le crédit.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 30 oui contre 27 non (3 abstentions).

La présidente. Nous traiterons le rapport PR-759 A après la proposition urgente PR-834, que nous abordons maintenant.

8. Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'une salle pluridisciplinaire sur le site de l'écoquartier Jonction (PR-834)¹.

Considérant:

- que de nombreux lieux alternatifs ont fermé à Genève;
- la nécessité de répondre à la demande des jeunes pour des lieux de rencontre et de convivialité;
- qu'une première salle polyvalente a été intégrée au projet de reconstruction de l'écoquartier Jonction (forum),

le Conseil administratif présente au Conseil municipal un projet d'arrêté pour un crédit d'étude pour la réalisation d'une seconde salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, concerts, etc.) en gestion associative, sur le site de l'écoquartier Jonction. L'étude sera menée en portant une attention particulière au voisinage et à la tranquillité des personnes.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

¹ Motion d'ordre, 3125.

Proposition: salle pluridisciplinaire sur le site de l'écoquartier Jonction

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'une salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, concerts, etc.) en gestion associative, sur le site de l'écoquartier Jonction, sur les anciens terrains des Services industriels de Genève, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Préconsultation

M^{me} Renate Cornu (L). Mesdames et Messieurs, qu'est-ce qu'un lieu qui propose danse, théâtre, musique, performances, concerts dans un écoquartier? Je soutiens entièrement un environnement écoquartier, comme à Fribourg-en-Brisgau, par exemple, ou, depuis des années, dans les pays nordiques, où de tels quartiers ont éclos; ils vivent très bien et ils font véritablement le plaisir des communautés des habitants de ces cités. On pense d'abord à un mode de vie et de pensée, à un lieu pour les jeunes et pour les familles qui aspirent à une qualité de vie écologique et contemporaine.

Mais on est ici dans un autre contexte. Dans un écoquartier où ce type de qualité de vie devrait pouvoir être soutenu, on veut faire un fourre-tout d'un lieu culturel un peu hybride. Ou alors, on veut reproduire l'Usine, qui abrite théâtre, cinéma, galerie et, bien entendu, une salle de concerts, avec débit de boissons, un ensemble de lieux qui fonctionnent très bien, on le sait.

C'est vrai que, aujourd'hui, l'Usine est saturée. Néanmoins, reproduire ce même type de lieu dans un écoquartier est une aberration totale! Ou bien on veut créer un lieu de détente et de loisirs avec musique et bar, mais alors, dans ces conditions, par rapport à un lieu de danse, théâtre, musique, performances, concerts, il faudrait être plus précis. Je trouve que là, on est dans un fourre-tout qui ne veut rien dire.

Pour ma part, j'aimerais bien savoir où on veut en venir pour les futurs habitants d'un écoquartier qui, eux, s'attendent à une qualité de vie.

Proposition: salle pluridisciplinaire sur le site de l'écoquartier Jonction

M. Adrien Genecand (R). Je prends la parole pour vous annoncer, Madame la présidente, que bien évidemment je reviens avec l'amendement que j'avais déposé sur le projet d'arrêté PA-115, à savoir la possibilité pour le Conseil administratif d'étudier une nouvelle salle non pas sous Carré-Vert, mais ailleurs, dans les zones industrielles que nous avons, notamment celle des Charmilles.

Pour rappel, il s'agit plutôt d'une question de géographie qui est tactique, à savoir que le nord du canton, au-dessus des Pâquis, a les Pâquis comme lieux de sorties; le sud a les Eaux-Vives et le centre-ville, avec également une partie importante sur Carouge et, finalement, la zone la plus défavorisée en termes de lieux de sorties est la zone du Mandement et la zone au-dessus de Meyrin, entre Meyrin, Vernier et Satigny.

Voilà, c'est cette zone-là qui manque cruellement de lieux de sorties. Si nous, Ville de Genève, nous voulons faire quelque chose pour les jeunes là-bas, il faut le faire en zone industrielle des Charmilles et non pas juste à côté de l'Usine, ce qui n'a absolument aucun sens. Là, je reprendrai les termes de M^{me} Wenger, qui vous disait tout à l'heure que les habitants de la Jonction sont déjà des habitants sinistrés. En effet, entre les travaux et l'Usine, ces habitants sont sinistrés.

Je pense que la population de la Jonction vous serait reconnaissante si, pour une fois – non parce que vous avez des agendas électoraux extrêmement chargés à ce niveau-là et que vous devez proposer quelque chose – vous faisiez preuve d'un peu plus de retenue et de réflexion en présentant non pas un projet chez eux, mais un peu au nord, dans la zone de Charmilles, Servette, un peu plus haut, une zone qui, pour l'instant, ne bénéficie que de peu de lieux de sorties.

Voilà, je dépose une nouvelle fois mon amendement à ce sujet:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 450 000 francs pour la construction de lieux de sorties et de culture sur les zones industrielles, propriété de la Ville de Genève.»

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand est refusé par 34 non contre 28 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 42 oui contre 20 non.

Proposition: salle pluridisciplinaire sur le site de l'écoquartier Jonction

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'une salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, concerts, etc.) en gestion associative, sur le site de l'écoquartier Jonction, sur les anciens terrains des Services industriels de Genève, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Madame Wenger, vous avez demandé la parole.

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'interviens très rapidement en disant que le vote qui vient d'être effectué aujourd'hui nous convient, comme il convient à l'Alternative. Aussi j'espère que l'Alternative me suit: je retire ma demande de troisième débat sur le projet d'arrêté PA-115.

La présidente. Nous prenons donc acte de ce retrait. Il n'y a pas de demande de parole là-dessus, voilà qui est donc parfait.

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 649 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement des véhicules et engins spécifiques du site François-Dussaud (Voirie – Ville propre, Service logistique et manifestations, Service du génie civil) (PR-759 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal le 19 janvier 2010. Cette dernière, sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, l'a étudiée lors de sa séance du 30 mars 2010.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, procès-verbaliste, que nous remercions.

Séance du mardi 30 mars 2010

Assistent à la séance: M Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, M. Rémy Pagani, maire, chargé du département des constructions et de l'aménagement, M. Yves Nopper, directeur du département de l'environnement urbain et de la sécurité et directeur de la Commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève, M. Francis Demierre, chef du Service logistique et manifestations, M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics

Audition de M. Rémy Pagani

M. Pagani présente la proposition. C'est une liste exhaustive de véhicules destinés à trois services (Service logistique et manifestations, Voirie – Ville propre et Service du génie civil) qui est présentée. Ils ont fait en sorte que ces véhicules respectent toutes les normes écologiques et de sécurité, car ils sont très attentifs au respect de l'Agenda 21. Il propose de traiter directement la partie concernant le Service du génie civil.

M. Nopper explique que sa présence est justifiée parce qu'il est président de la Commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève (Cogeve), qui a préparé cette demande de crédit dans le cadre des planifications budgétaires figurant au plan financier d'investissement. Il ajoute qu'il y aura d'autres crédits, dont celui pour les vélos électriques ou les véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS). Il rappelle qu'il avait promis des fiches individuelles pour chaque

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 4257.

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

véhicule et il remet ces documents aux membres de la commission. Il ajoute que les véhicules pour le Service du génie civil sont listés à partir de la fiche N° 18.

Un commissaire intervient. Il était question, lors de chaque nouvelle acquisition, de faire une évaluation véhicule par véhicule pour voir s'il était possible de passer par la coopérative d'auto-partage Mobility. Cela a-t-il été fait?

M. Nopper explique que, lorsque c'est possible, cette solution est envisagée et que cela fait partie des formulaires que les services doivent remplir au moment de l'identification de leurs besoins. Il y a une procédure en amont de ce crédit qui tient compte de cet élément, et l'un des rôles de la Cogeve est d'arbitrer certaines demandes, afin de déterminer des priorités en fonction des enveloppes du plan financier d'investissement (PFI). Ici, l'on a affaire à des engins spécifiques, parfois à des véhicules plus légers, qui sont utilisés avec un équipement fixe, ce qui ne permet guère de faire appel à l'auto-partage. Le contrat Mobility sera reconduit avec la société coopérative pour renégocier un contrat global.

Un commissaire prend la parole. Il y a deux types de contrats, l'un permettant d'avoir accès à n'importe quel véhicule de la flotte Mobility et l'autre qui concerne une réservation de véhicules à la semaine avec mise à la disposition de la population le week-end. De quel type de contrat M. Nopper parle-t-il?

M. Nopper répond que c'est ce qui sera renégocié en fonction des besoins des services.

M. Demierre précise que Mobility est une entreprise, qu'on est soumis aux marchés publics et qu'on ne peut pas délibérément choisir Mobility. Il faudra faire une offre sur invitation ou une procédure ouverte, en fonction du chiffrage qui sera fait prochainement. Mais ils ne peuvent pas mettre Mobility en avant.

Un commissaire demande pourquoi il faut deux ans de plus pour amortir un véhicule lourd. Le montant de la proposition est de 2 649 000 francs et le montant inscrit au PFI est de 2 650 000 francs. Les prix ont-ils été négociés pour que les montants correspondent?

M. Demierre. Un véhicule lourd est conçu pour avoir une vie plus longue. L'investissement, qui est plus important, supporte un amortissement plus long.

Ils sont soumis aux marchés publics et aux procédures d'achat. Les chiffres présentés ne constituent qu'une estimation indicative.

Un commissaire s'interroge. L'acquisition de nouveaux véhicules n'entraîne-t-elle pas de charges d'exploitation supplémentaires?

M. Demierre. Le renouvellement du parc coûte justement moins cher, parce que les véhicules neufs seront moins souvent arrêtés. Il devrait même y avoir une économie sur les cinq ou dix prochaines années.

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

Un commissaire demande quel usage est fait des véhicules remplacés et comment on explique que l'on renouvelle des véhicules qui ont 65 000 km ou même 130 000 km au compteur.

M. Demierre. Il existe une procédure pour les véhicules en fin de vie, qui a été acceptée par le Conseil administratif. Les véhicules qui ne correspondent pas aux normes environnementales suisses sont démolis. Il y a une convention avec une entreprise privée et le permis de circulation est annulé. En ce qui concerne les véhicules lourds qui pourraient être revendus, une expertise est faite par l'unité de gestion des véhicules pour calculer la valeur résiduelle. Le véhicule peut être revendu, à condition qu'il ne soit pas exporté à l'étranger. La procédure est au point. M. Demierre explique que ce type de véhicule est employé plutôt pour sa structure que pour faire des kilomètres. Ce kilométrage est même assez élevé pour ce type de véhicule.

Un commissaire aimerait savoir quelles améliorations sont prévues pour les conducteurs.

M. Demierre. Chaque véhicule sera soumis à un cahier des charges élaboré. Les critères sont établis en collaboration avec le service concerné et les chauffeurs et utilisateurs prennent part à cette démarche. La Cogeve effectue ensuite un arbitrage, car il est très important que chaque véhicule soit adapté aux besoins des utilisateurs.

Quelles sont les améliorations en matière de sécurité?

M. Demierre. Par exemple, la plaque de foulage des camions-bennes. Des capteurs sont montés afin que la presse s'arrête au moment où l'employé passe sa main à l'intérieur. Le véhicule ne peut pas avancer à plus de 15 km/h lorsqu'un employé est monté sur le marchepied. On ajoute aussi une caméra pour que l'environnement arrière soit visible du chauffeur et un sonar détecte la présence d'un employé et fait stopper le véhicule.

Que recouvre le coefficient DALY?

M. Demierre. C'est un impact sur la santé humaine et un indicateur pondéré des dommages liés aux émissions d'oxyde d'azote et de particules. Il ajoute que la diminution proposée permet d'améliorer la santé humaine de 46%. Il précise que c'est une norme sérieuse, approuvée par l'Organisation mondiale de la santé.

Fiche 18

M. Zoller. Le Service du génie civil demande sept véhicules, dont quatre en renouvellement. Des engins similaires sont nécessaires, mais en tenant compte des normes environnementales et de sécurité. Il y a 90 collaborateurs dans le

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

Service du génie civil, dont 60 qui travaillent sur le terrain. Ils sont regroupés en cinq équipes: assainissement, monuments, fontaines, marquage routier et travaux.

Fiche 22

M. Zoller. Cette machine permet de tracer des lignes blanches sur le domaine public. La tendance actuelle est de remplacer les peintures avec solvants par des peintures à l'eau, mais il faut pour cela des machines spécifiques.

M. Pagani ajoute qu'une réflexion est menée sur les conditions de travail des employés qui œuvrent à partir de 3 h 15 du matin et dans des conditions difficiles. Il explique que la question de la peinture constitue l'un des volets de cette réflexion.

La peinture à l'eau résiste-t-elle à l'usure et aux intempéries?

M. Zoller. Oui, ils ont loué des machines pour faire des tests.

Les anciennes peintures étaient-elles aussi appliquées avec des machines?

M. Zoller. Il y a actuellement trois machines de marquage pour les peintures à solvants et il est question d'acquérir une nouvelle machine pour la peinture à l'eau. L'on ne peut pas remplacer tout le matériel d'un seul coup et la technologie progresse très rapidement.

Peut-on avoir ces machines en leasing, puisque la technologie progresse rapidement?

M. Zoller. Des machines ont été testées et on en loue actuellement pour des périodes déterminées. Il faut aller chercher la machine, la nettoyer, la rendre. Les locations s'effectuent directement auprès d'entreprises spécialisées dans le marquage. Il n'existe pas de possibilité de leasing.

Les lignes rouges se font-elles de la même façon?

M. Zoller répond que ce sont des bandes autocollantes.

Un commissaire remarque que pour tous les véhicules, sauf celui-ci, il est indiqué que «le choix définitif se fera sur la base de l'outil Veprovisage». Pourquoi?

M. Demierre. Il n'existe que deux modèles et aucun élément environnemental n'a encore été défini, parce qu'il n'y a pas encore d'homologation.

Audition de M. Pierre Maudet

Fiche 5

Un commissaire demande qu'est-ce qui détermine le renouvellement, est-ce en fonction du nombre d'heures au compteur?

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

M. Maudet. Tout est relatif. C'est un des éléments de l'usure, mais pas le seul. La conduite par des chauffeurs multiples, des arrêts fréquents ou des cadences particulières se répercutent aussi sur l'usure. L'élément déterminant est la norme antipollution Euro, si l'on veut être une municipalité qui soit cohérente par rapport aux Engagements d'Aalborg.

Les véhicules remplacés sont-ils aussi démolis?

M. Maudet. Il y aura un appel d'offres public. On ne peut pas définir la marque des véhicules à l'avance.

M. Demierre. Ce sera un marché public AIMP de type ouvert à l'ensemble du marché suisse, voire européen. La marque sera définie par le cahier des charges, le prix (25% à 30%), les critères environnementaux (35%), le service après-vente et la formation du personnel.

L'entreprise Boschung règne-t-elle sur ce marché?

M. Demierre. Non, une dizaine de fournisseurs seront en mesure de répondre aux appels d'offres.

Un commissaire revient sur la possibilité de passer des accords avec une entreprise d'auto-partage. Il note que la plupart des véhicules sont équipés, de sorte qu'il est difficile d'envisager cette solution. Il se demande si certains aménagements pourraient être déplacés pour le week-end.

M. Maudet. Il n'y a pas de solutions de confort qui consistent pour les employés à envisager d'avoir systématiquement son propre véhicule. Ils sont en train d'étudier le contrat Mobility avec M. Ganti. Une direction politique a été donnée par le Conseil administratif, avec un certain nombre de contraintes. La disponibilité des véhicules est très importante à la Voirie – Ville propre.

Y a-t-il une véritable volonté de développer un plus grand nombre de contrats business?

M. Nopper répond que cette problématique sera mise à plat et qu'il peut garantir que les véhicules présentés aujourd'hui ne se prêtent pas à l'auto-partage en raison de leurs aménagements.

M. Maudet rappelle que l'on est en train de réduire globalement les véhicules et de favoriser la mobilité douce.

Quels sont les besoins qui rendent ces acquisitions nécessaires?

M. Demierre répond que le fourgon est destiné aux ateliers généraux qui entretiennent le domaine public. Il explique qu'un électricien a été engagé et qu'il

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

est nécessaire qu'il ait un véhicule équipé. Il ajoute que la camionnette bâchée est destinée au matériel de fête. Il explique que les demandes se sont multipliées et que la camionnette permettra d'éviter de sortir avec un poids lourd lorsque ce n'est pas nécessaire.

A-t-il été envisagé des acquisitions intercommunales pour certains véhicules très spécifiques?

M. Demierre. Les demandes sont toujours en décalage, mais le département de l'environnement urbain et de la sécurité a des contacts avec les autres communes. Il est rare que les mêmes véhicules soient acquis au même moment, et les cahiers des charges sont différents. Cela avait été fait pour des véhicules à propulsion à gaz.

M. Maudet. On se heurte souvent à l'autonomie communale, qui s'exprime par les achats. Les communes ont tendance à considérer les acquisitions comme une démarche leur permettant d'exister. Par exemple, la Ville de Genève n'a pas externalisé ses prestations de voirie, contrairement à d'autres communes. Il cite encore l'exemple des véhicules spécifiques pour les pompiers, pour lesquels il est évident qu'une rationalisation avec les autres communes est nécessaire. La question est pertinente et cela nécessiterait une base de données commune. Il ajoute que cette dernière est en train d'être mise sur pied avec l'Association des communes genevoises, mais que c'est difficile, parce que certaines communes font de la rétention d'information.

Un commissaire relève qu'une attribution supplémentaire de 5 millions de francs est prévue durant cinq ans. La première demande de crédit visant à assainir le parc est déposée cette année, est-ce qu'une demande complémentaire sera présentée?

M. Maudet. Il y a trois types de propositions pour les véhicules: les véhicules pour le SIS, les véhicules pour l'administration et les véhicules pour la Voirie. On est à la fin d'un cycle et le Conseil administratif a décidé d'accélérer le processus de renouvellement du parc de véhicules qui sont actuellement passablement vétustes et polluants. Il rappelle qu'il a été décidé de procéder en deux phases, l'une d'assainissement et l'autre de renouvellement, ce qui permet de basculer dans une nouvelle stratégie qui consiste à avoir des véhicules de bon niveau, qui restent au top niveau environnemental et qui pourront être revendus. Cette nouvelle stratégie fera l'objet d'une communication au Conseil municipal, probablement avant l'été.

Quelle proposition correspond à la précédente demande du mois de mai 2007?

M. Nopper répond qu'il s'agit de la proposition PR-560 et il précise qu'elle a été bouclée sans dépassement.

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

Cette nouvelle stratégie constitue vraiment du développement durable et cette économie de CO₂ n'est pas cher payée. Cela fait le jeu des grandes entreprises, qui donneront ainsi au compte-goutte les améliorations technologiques.

M. Maudet répond que l'élément déclencheur du renouvellement d'un véhicule ne se situe pas dans les avancées technologiques, qui ne sont pas un facteur déterminant. Il ajoute que cela demeurera le degré d'usure du véhicule. Il précise que cette démarche n'a de sens que s'il y a un écobilan, afin de ne pas détériorer une situation sous prétexte de bonnes intentions. Il rappelle dans ce sens le projet de récolter le compost dans les marchés qui s'est avéré inefficace. Il ajoute que les calculs laissent penser que, par rapport au rythme d'obsolescence actuel des véhicules et en fonction de ce qu'ils polluent, on est largement fondé à changer de stratégie. Il indique encore que le Conseil municipal sera *de facto* amené à valider cette stratégie lors de la réception de la première proposition, mais aussi à la faveur du projet de budget 2011.

Un commissaire ne souhaite pas stigmatiser spécifiquement le département de M. Maudet et l'écobilan est un concept intéressant. Les écobilans seront-ils aussi activés par les autres départements?

M. Maudet répond que l'on avait parlé d'un écobudget, qui est une démarche intéressante, bien qu'il faille se demander ce que cela coûterait. Il ajoute que, dans son département, les démarches écologiques ne sont pas décidées pour la galerie, mais pour le résultat.

D'autres moyens de propulsion sont-ils prévus?

M. Demierre répond que le mode de propulsion n'est pas spécifié dans le cahier des charges et qu'il est demandé au fournisseur de faire des propositions.

M. Maudet ajoute qu'il souhaiterait que le gaz naturel soit plus mis en avant, d'autant plus que son cours est de moins en moins corrélé avec celui du mazout. Il note que les technologies ne rendent pas encore assez attractifs, sous l'angle des marchés publics, les véhicules propulsés au gaz. Il ajoute que l'on peut faire un geste politique sur les petits marchés, mais que c'est beaucoup plus compliqué pour les marchés importants. Il rappelle que, si les AIMP présentent beaucoup d'avantages, ils corsetent aussi l'expression d'une vision politique et les décisions d'un exécutif.

Votes de la commission

Mis aux voix, le projet d'arrêté I (véhicules légers) est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, le projet d'arrêté II (véhicules lourds) est accepté à l'unanimité.

(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (55 oui et 3 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (53 oui et 4 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 714 000 francs destiné au renouvellement de 21 véhicules légers et engins spécifiques du site François-Dussaud.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 714 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2015.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 935 000 francs destiné au renouvellement de trois véhicules lourds du site François-Dussaud.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 935 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

10. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-947, de MM. *Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christophe Buemi, Alexandre Chevalier, Roland Crot, Jacques Hämmerli, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Martine Sumi*: «Fête fédérale 2016: Genève doit se mêler à la lutte»;
- M-948, de M. *Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopmann, Salika Wenger et M. Grégoire Carasso*: «Pourquoi pas un cyclocâble à Genève?»;
- M-949, de MM. *Yves de Matteis, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Gary Bennaim, Pascal Rubeli, M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Pérez, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Véronique Latella et Chantal Perret-Gentil*: «Pour le lancement d'une coalition internationale des villes contre l'homophobie»;
- M-950, de MM. *Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Rémy Burri et Alexis Barbey*: «Pour une gestion municipale du logement plus efficace, plus efficiente et moins politisée»;
- R-140, de MM. *Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Alexandre Wisard, M^{mes} Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris, Vera Figurek et Salika Wenger*: «Cette petite ville qui porte le monde»: pour une rue ou une place Georges-Haldas».

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu également les questions écrites suivantes:

- QE-340, de *M. Adrien Genecand*: «La Ville de Genève adopte le principe de l'investissement durable! Vraiment? A quel prix?»;
- QE-341, de *M. Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett et Marie-Pierre Theubet*: «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!»;
- QE-342, de *M. Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett et Marie-Pierre Theubet*: «Concorde et Ferrazinette».

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous en avons terminé pour aujourd'hui. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers et une excellente nuit!

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3094
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3094
3. Pétitions.	3094
4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M. Gérard Deshusses, M ^{mes} Christiane Olivier et Isabelle Brunier, acceptée par le Conseil municipal le 24 mars 2010, intitulée: «Réalisation de six pavillons scolaires provisoires sur la rue du Village-Suisse» (M-907)	3094
5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 avril 2009 de MM. Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, M ^{mes} Isabelle Brunier, Silvia Machado, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquier Grecuccio et Annina Pfund, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Des places de parc supplémentaires pour les cycles et motos à la Jonction, secteur Vélodrome, Carl-Vogt, David-Dufour» (M-868).	3097
6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 31 mai 2010 de M. Grégoire Carasso et M ^{me} Sarah Klopmann, intitulée: «Places de parking pour les voitures: où se situe-t-on?» (QE-329)	3099
7. Proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60 000 francs, porté à 120 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention au Comité Mühleberg-illimité-non (PR-827). Troisième débat	3103
8. Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'une salle pluridisciplinaire sur le site de l'écoquartier Jonction (PR-834)	3128
9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 649 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement des véhicules et engins spécifiques	

du site François-Dussaud (Voirie – Ville propre, Service logistique et manifestations, Service du génie civil) (PR-759 A)	3132
10. Propositions des conseillers municipaux	3140
11. Interpellations	3140
12. Questions écrites	3141

La mémorialiste:
Marguerite Conus